

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [claudine-marcoux-csappalaches-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/d350cb2d7cc0ade44c7a75da>

Date d'obtention : 2024-12-13 15:13:28

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Elle est rapide et précise

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'aurais eu tendance à demander de voir la preuve... avec cette formation et bien que cela soit très logique, je sais maintenant que je ne dois jamais faire cela. C'est rassurant de se savoir accompagné et structuré, je serai plus confiante.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Les accueillir de façon bienveillante et discrète